

SÉMINAIRE DE LISBONNE - 1, 2 ET 3 JUILLET 2010

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ET DES VISITES (PAR CIG)

Jeudi 1er juin (matin)

Présentation des politiques nationales et bonnes pratiques dans le domaine de la violence de genre/violence domestique par Elisabete Brésil, Coordinatrice pour le secteur de la violence domestique de l'**Union Femmes Alternative et Réponse (UMAR)**.

Elisabete Brésil a commencé par une présentation de l'évolution historique de la législation - Code Criminel :

- 1982-1995 - Article 153^o (entre des conjoints - mauvais traitements physiques - peine - 6 mois à 3 ans - crime public)
- 1995-1998 - Article 152^o (entre des conjoints et des unions de fait - mauvais traitements physiques et psychiques - peine de 1 à 5 ans - crime semi-public)
- 1998 - 2000 - Article 152^o (crime semi-public atténué)
- 2000 - Article 152^o (crime public)
- 2007 - Article 152^o Violence domestique - crime public
- 2009 - Loi n.º 112/2009 - Etablit le régime juridique relatif à la prévention de la violence domestique, à la protection et à l'assistance des victimes

L'intervenante a ensuite abordé les questions relatives aux mouvements de la société civile autour de la protection et de la défense des femmes victimes.

Enfin, elle a présenté les activités de l'UMAR, et notamment le travail réalisé au niveau de la participation des victimes, soit dans le Centre de Participation soit à la Maison d'Accueil.

Jeudi 1er juin (après-midi)

Visite de l'Association de Femmes Contre la Violence (AMCV)

L'intervenante nous a présenté la philosophie d'intervention de l'AMCV, qui se base sur une perspective éducative et d'« empowerment » des Femmes. AMCV reconnaît que les femmes peuvent être agents de changement de leurs propres vies. Dès lors, permettre aux femmes de connaître leurs droits et leurs moyens de défense, sont à la base de toute l'action de l'AMCV.

AMCV reconnaît que les Femmes, les Enfants et les Jeunes ont droit à :

- une vie libre sans peur, sans violence ni abus
- contrôler leurs vies et déterminer leur propre avenir
- être entendu et cru - être informé
- un système de protection sociale qui garantit leurs droits

À la fin de la séance, le groupe a visité les installations de l'AMCV et les différents services que l'Association met en place :

- Accueil téléphonique spécialisé
- Participation et Accompagnement Individuel
- Conseils Juridiques
- Aide à la recherche d'Emploi
- Aide Psychologique pour Femmes
- Aide Psychologique pour Enfants
- Groupes d'Aide Mutuelle (GAM)
- Forum pour Jeunes
- Centre de Documentation

Vendredi 2 juillet

Atelier pédagogique réalisé par le groupe « Violence et École » de Coimbra coordonné par João Redondo (Directeur du Service de Violence Familiale du Centre Hospitalier Psychiatrique de Coimbra)

L'intervenant a présenté la violence domestique selon la perspective de l'OMS :

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la violence comme suit :

« L'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal développement ou une carence. »

Ensuite, Mr Redondo a présenté le Projet « Violence et Ecole », en soulignant l'importance du travail en réseau (multidisciplinaire et constitué par plusieurs entités locales : secteur de la santé, secteur de la justice, secteur de l'éducation, etc...).

Ce projet du Groupe « Violence et École », est un projet d'intervention en école primaire sur les problématiques des violences familiales (diagnostic et intervention).

Enfin, concernant la perception de la construction du concept de genre, plusieurs jeux ont été mis en place durant la séance pour aider à réfléchir et à échanger autour de cette thématique. Cette dramatisation a fourni un regard sur la problématique tant dans la perspective de la personne en formation que dans celle du formateur.

Samedi 3 juillet (matin)

Le groupe a réfléchi sur les émotions/expériences induites par les jeux du jour précédent.

Le groupe a réfléchi sur le concept de violence de genre et s'est interrogé sur la question de la violence dans des couples homosexuels et s'il est possible de la considérer ou non comme une violence de genre.